



Direction des services Techniques  
01 34 08 95 90  
FAX 01.34.73.02.13

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le 09/04/2021

ID : 095-219504800-20210330-DEC202121-CC



## DECISION DU MAIRE

N° 2021/21

### PROLONGATION DU MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AVEC UN ESAT

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération exécutoire du Conseil municipal du 17 Septembre 2020, donnant délégation du Conseil au Maire,

Vu le marché n°2018/02 signé avec la société ESAT AVENIR sise 1 impasse du Petit Moulin 95340 PERSAN en date du 29 mars 2018.

Considérant la nécessité de prolonger le marché actuel avec la société ESAT AVENIR,

#### DECIDE

ARTICLE 1 : De prolonger le marché actuel avec la société ESAT AVENIR à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 jusqu'au 30 juin 2021.

ARTICLE 2 : Dit que l'avenant n°1 a pour objet la prolongation du marché actuel de 3 mois, dans les mêmes conditions économiques.

Montant du marché	2018/2019 :	33 523,70€ HT – 40 228,46€TTC
	2019/2020	34 941,53€ HT – 41 929,84€TTC
	2020/2021	35 322,71€ HT - 42 387,68€TTC

Montant de l'avenant de prolongation : 10 750€ HT – 12 900€ TTC

Nouveau montant du marché HT : 114 537,94€

TTC : 137 445,98€

Soit une augmentation de 10,36% du montant du marché initial.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 : Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).

Fait à PARMAIN, le 30 mars 2021



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN



1 Impasse du Petit Moulin  
95340 PERSAN  
Tél : 01 30 28 41 00

www.cat-avenir.com  
E-mail : commercial@cat-avenir.com

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

N° TVA FR 75 775 743 941

Affiché le 09/04/2021

ID : 095-219504800-20210330-DEC202121-CC

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0037 3442 552

Code BIC : CCOPFRPPXXX

Berger  
Levrault

DEVIS N° DVC21-000982

Le 01/04/2021

Client N° C1PARMAI

Dépôt : JARDIN & ESPACES VERTS

Validité : 01/05/2021

Contact : Mme Khadija MEHDAD

Tel Contact : 01.30.28.41.00

Vos réf : PREST. JEV 2021

HOTEL DE VILLE DE PARMAN

PLACE GEORGES CLEMENCEAU

95620 PARMAN  
France

N° TVA : FR36219504800

Page : 1/1

Courrier reçu le  
 2 - Avr. 2021  
 Services Techniques et  
 Urbanisme

<b>Mode de règlement</b>
soit le 01/04/2021

Article	Désignation	Quantité	P.U. HT	R%	Montant HT	Tx TVA
	PRESTATION ESPACES VERTS / PERIODE AVRIL A JUIN 2021					
	* ALLEE VERTE					
JEVTONTE	PRESTATION TONTE	6	350,00000		2 100,00	20,00
JEVTAILLE	PRESTATION TAILLE	1	1 400,00000		1 400,00	20,00
	* STADE DE JOUY					
JEVTONTE	PRESTATION TONTE	6	275,00000		1 650,00	20,00
JEVDEBROUS	PRESTATION DEBROUSSAILLAGE TALUS	3	300,00000		900,00	20,00
	*STADE D'HONNEUR					
JEVTONTE	PRESTATION TONTE	12	237,50000		2 850,00	20,00
JEVTAILLE	PRESTATION TAILLE DE HAIES	1	800,00000		800,00	20,00
	* STADE STABILISER					
JEVTONTE	PRESTATION TONTE DES ABORDS	6	175,00000		1 050,00	20,00

Base HT	TVA	Montant TVA
10 750,00	20,00 %	2 150,00

Total HT	10 750,00
Total TVA	2 150,00
Net HT TPF	
Total TVA TPF	
<b>Total TTC</b>	<b>12 900,00</b>
Acompte	
<b>Montant à payer</b>	<b>12 900,00 €</b>

Ce document restera valable 1 mois à compter de sa réception. Après acceptation, merci de nous le retourner daté et signé "bon pour accord" à l'attention du service Administration des Ventes.

Date : Signature Client :  
précédée de la mention "Bon pour accord"

*Bon pour accord*

